



LE NEUBOURG



Règlement du concours de dessin

Festival du Cinéma d'Animation 2026 – Ville du Neubourg

Article 1 – Objet et dates

La Commune du Neubourg organise un concours de dessin du **20 décembre 2025 au 28 janvier 2026**, dans le cadre de la 17^e édition du Festival du Cinéma d'Animation.

Article 2 – Participants

Le concours est gratuit et ouvert à tous. Les participants sont répartis en cinq catégories :

- 3–5 ans
- 6–9 ans
- 10–13 ans
- 14–17 ans
- 18 ans et plus.

Les participants mineurs devront impérativement avoir fait remplir par leur représentant légal l'autorisation ci-annexée.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque participant ne peut présenter **qu'un seul dessin**, déposé dans une enveloppe cachetée à la Médiathèque ou au Cinéma Le Viking, pendant leurs heures d'ouverture.

L'enveloppe doit contenir :

- le dessin,
- la fiche d'identification (annexe 2),
- l'autorisation parentale pour les mineurs (annexe 1).

Pour garantir l'anonymat, les dessins **ne doivent comporter aucune signature, logo ou marque distinctive**.

La participation implique l'acceptation du présent règlement et l'accord pour l'exposition des œuvres au Cinéma Le Viking après la remise des prix, sauf refus express de l'auteur.

Article 4 – Caractéristiques des dessins

Le thème imposé est : « **Marsupilami** ».

La technique est libre (peinture, feutre, crayon, aquarelle, etc.)

Format obligatoire : **A4**.

Le matériel est à la charge des participants.



Article 5 – Date limite

Les dessins doivent être déposés **au plus tard le 28 janvier 2026**. Aucun envoi tardif ne sera accepté.

Article 6 – Sélection des gagnants

Dix gagnants seront désignés, répartis entre les catégories au prorata des participants.

Le nombre total de vainqueurs étant de 10.

Les décisions du jury, impartial, sont sans appel.

Article 7 – Annonce des résultats

Les gagnants seront prévenus par sms et par courriel.

Article 8 – Récompenses

Chaque gagnant recevra un **Pass Festival** valable pour l'édition 2026 au Cinéma Le Viking.

La remise des prix aura lieu le **mercredi 11 février 2026 à 13h30**, juste avant les projections.

Article 9 – Données personnelles

Les informations fournies sont utilisées uniquement par la Commune du Neubourg, ne sont transmises à aucun tiers et sont conservées uniquement pendant la durée du concours.

Annexes :

- Annexe 1 : autorisation parentale
- Annexe 2 : identification de l'artiste

Madame Le Maire du Neubourg

Isabelle Vauquelin



Annexe 1 – Autorisation parentale

Je soussigné(e),

détenteur(trice) de l'autorité parentale sur :

Autorise le mineur ci-nommé à participer au concours de dessin 2026 organisé par la Commune du Neubourg dans le cadre du Festival du Cinéma d'Animation.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les termes.
Je certifie l'exactitude des informations fournies.

Date :

Signature :

Annexe 2 – Fiche d'identification de l'auteur du dessin

Nom et prénom :

.....

Âge / catégorie :

.....

Téléphone portable (du participant ou détenteur de l'autorité parentale) :

.....

Adresse e-mail (du participant ou détenteur de l'autorité parentale) :

.....

Ces informations permettront de contacter les gagnants.

